



Épreuves de combiné AES 1

Dimanche, 17 août 2025



Académie Équestre Sacha

7251 Chemin Curé-Barette, Terrebonne, QC, J7M 1M9

Lise Charrette (514) 462-8188 | lisecharrette@outlook.com

DÉCLARATION OBLIGATOIRE EN VERTU DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE CHEVAL QUÉBEC

- L'épreuve combinée AES-1 est un concours sanctionné par Cheval Québec (CQ) et par les règlements en vigueur de cette fédération ainsi que par ceux de l'Association Équestre Régionale de Laval, Laurentides, Lanaudière – Dressage/Concours Complet (AERLLL). Ces règlements sont disponibles sur le site web : <https://aerlll-dressagecc.ca/>
- Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujettie aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CQ et sera tenue et jugée conformément au manuel des règlements d'épreuves combinées – version 2023.

- **Énoncé de principe**

Canada Équestre (CE), la fédération équestre nationale du Canada, encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cette fin, tous les adhérents s'engagent à :

- tenir compte en premier lieu et dans toutes ses activités du bien-être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- veiller à ce que tous les sportifs équestres, y compris les propriétaires, les entraîneurs et les concurrents ou leurs agents respectifs, prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examens vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux.
- fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équins.
- continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
- exiger des propriétaires, des entraîneurs et des concurrents qu'ils prennent connaissance des règlements des organismes dont ils relèvent et des règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres, et qu'ils respectent cette réglementation.
- promouvoir activement l'élaboration et le respect des règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux.

La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.

Académie équestre SACHA

Informations	Détails
Organisateur et responsable du concours	Lise Charrette – (514) 462-8188
Lieu	Académie Équestre Sacha 7251 chemin Curé-Barette, Terrebonne, QC, J7M 1M9
Téléphone (SACHA)	(514) 462-8188
Site internet	www.academieequestresacha.ca
Frais antidopage équin	3,50 \$ (applicable pour les compétitions Bronze)

Équipe du concours

Fonction	Nom
Juge(s)	Claude Diotte
Commissaire	Anne-Marie Giacometti
Annonceur	Martina Peter
Secrétariat	Marie Selva-Rivero & Julie Provost : lisecharrette@outlook.com
Premier répondant / Secouriste	Stéphanie Demers (paramédic) - (438) 390-1968
Maréchal-ferrant	Marc-Antoni Lucier - (819) 479-4619
Vétérinaire (sur appel)	Dre Geneviève Loiselle - (514) 679-9416 sur appel
Concepteur de parcours	Geneviève Bastien

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS SUR L'ÉPREUVE

COMPILATION

- Total des points négatif au dressage plus le total des points de pénalité dans l'épreuve combinée.
- Le gagnant est celui qui a cumulé le moins de points de pénalité.
- Rubans décernés jusqu'à la 10^e place.
- Les contestations sur le pointage, s'il y a lieu, seront entendues pendant 30 minutes, après la publication de ceux-ci. Après ce délai, le pointage ne pourra pas être changé.
- Les cavaliers hors-concours sont admis lors de la journée du concours.
- Les changements de chevaux ne sont pas admis lors du concours.
- Il sera permis d'avoir plusieurs cavaliers sur un même cheval à condition que ceux-ci soient inscrits au concours. Un cheval peut être monté par 2 cavaliers, mais il ne peut pas être monté plus d'une fois dans une catégorie donnée; un cheval ne peut concourir contre lui-même.
- Les cavaliers pourront longer et monter les chevaux de 9h00 à 20h00 la veille du concours et à partir de 7h00 le jour du concours dans les aires prévues à ces effets. À noter que seul le cavalier inscrit avec ledit cheval a le droit de monter le cheval, sous peine d'élimination.
- Le réchauffement dans le manège de dressage et dans l'aire de sauts sont interdits, sous peine d'élimination. L'autre carrière est mise à la disposition des cavaliers pour le réchauffement. Les sauts de l'aire de réchauffement devront être pris dans le sens indiqué par les fanions (rouge à droite et blanc à gauche) sous peine d'élimination.

- L'entraînement sera permis uniquement dans les aires prévues à cette fin, 1 heure avant le début de la compétition.
- Le numéro du cheval devra être porté en tout temps sur sa bride ou son licou, lorsque celui-ci est hors de son box.
- Le **port de la bombe approuvée SEI ou ASTM est obligatoire** pour tous les cavaliers ainsi que le port de la tenue de compétition des participants lorsque c'est leur temps de passage.
- **Lecture des reprises** : La lecture à voix haute des figures est permise pour les reprises. Les lecteurs(trices) doivent être convenablement vêtus(es), sans camisoles, shorts ou jupes trop courts.

DRESSAGE

- Harnachement : voir règlement Cheval Québec - Gants obligatoires.
- Cravache permise : 120 cm maximum, lanière incluse
- La lecture des reprises de dressage est autorisée.
- Dimension du manège de dressage 20 x 40.
- Le pointage est transféré en négatif.

ÉPREUVE COMBINÉE

- Harnachement : voir règlement Cheval Québec.
- Brassard médical obligatoire (disponible sur place).
- Port de la veste de sécurité obligatoire.
- Cravache courte permise, moins de 75 cm.
- Le temps optimum pour un parcours est déterminé d'après la longueur de ce parcours et la vitesse stipulée. La limite de temps est égale au double du temps optimum. – 0.4 points de pénalité par seconde trop lente et 1 point par seconde trop vite du temps accordé sans pénalité (Temps accordé sans pénalité : 20 secondes en plus que le temps optimal).
- Chute du cavalier ou du cheval, le participant doit se retirer.

DESCRIPTION DES CLASSES

CLASSE	TEST DE DRESSAGE	ÉPREUVE DE SAUT D'OBSTACLES
H18 (1'6")	Cheval Québec – Pas et trot, reprise 2 (2007) Voir la reprise H18 (2007)	Parcours d'environ 600 m, à une vitesse de 300 m/min. Hauteur maximale : 1'6". Aucune combinaison. 9 efforts de saut.
H24 (2'0")	Cheval Québec – Entraînement, reprise 1 (2010) Voir la reprise H24 (2010)	Parcours de 600 à 1000 m, à une vitesse de 325 m/min. Hauteur maximale : 2'0". Aucune combinaison. 12 à 15 efforts de saut.
H27 (2'3")	Cheval Québec – Entraînement, reprise 2 (2010) Voir la reprise H27 (2010)	Parcours de 600 à 1000 m, à une vitesse de 350 m/min. Hauteur maximale : 2'3". Aucune combinaison. 12 à 16 efforts de saut.
H30 (2'6")	Cheval Québec – Entraînement, reprise 2 (2010) Voir la reprise H30 (2010)	Parcours de 600 à 1000 m, à une vitesse de 350 m/min. Hauteur maximale : 2'6". Aucune combinaison. 12 à 16 efforts de saut.

- Un minimum de 40% des sauts sont fixes. Au moins le tiers des obstacles non-fixes doivent atteindre la hauteur maximale et un maximum de 50% de ces sauts fixes seront à hauteur maximale.
- Les épreuves de sauts se tiendront dans l'aire gazonnée d'une grandeur approximative de 157m x 64m.
- L'épreuve de dressage débutera vers 8h30 et l'épreuve de saut débutera vers 13h00. Les cavaliers inscrits en 2'6" seront les premiers à l'horaire.
- Les heures de passage finales des cavaliers seront publiées le 15 août 2025, au plus tard.

- Présentation / tenue : Lors des présentations et remises, les cavaliers et leurs accompagnateurs devront être vêtus de façon convenable et à l'heure, à défaut de quoi le comité organisateur se réserve le droit de retenir les bourses et trophées.

RÈGLEMENTATION DE L'AERLLL ET DU SITE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Tous les concurrents doivent posséder leurs licences sportives et être membres en règle de l'AERLLL - Dressage/Concours Complet (ou tout autre association régionale reconnue par Cheval Québec) ou détenir un **passport journalier** de l'AERLLL Dressage/Concours Complet et de Cheval Québec.
- **TOUS LES PARTICIPANTS JUNIORS** doivent être encadrés par un **entraîneur certifié par Cheval Québec** et être membres d'une association reconnue. À défaut, le participant sera admis hors concours et l'entraîneur non-certifié devra se procurer un passeport d'un jour le jour même du concours.
- Le port du **casque protecteur approuvé**, bien ajusté et fixé, est **obligatoire en tout temps lorsqu'on est à cheval sur le site du concours**, et ce pour tous les participants, sans distinction d'âge ou de niveau (article E 4.0 du Règlement Canada Équestre).
- **Numéro de concurrent** : Chaque couple cavalier/cheval recevra un **numéro** à porter en tout temps sur le cheval, lorsqu'il est hors de sa stalle. Il est obligatoire qu'il soit porté bien en vue par le cheval dès que le celui-ci quitte sa stalle, à compter de l'émission du numéro jusqu'à la fin de la compétition.

INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

- **Date limite : Dimanche 10 août 2025** à minuit (Inscription et paiement complet reçus).
- Les frais d'inscription sont de 90\$/classe.
- Les frais non-taxables sont de 50\$/cavalier et se détaillent comme suit :
 - 3.50\$ pour la quote-part de l'AERLLL CSECC.
 - 4\$/cheval pour les frais antidopage.
 - 15\$ pour les premiers soins.
 - 27.50\$ de frais d'administration.
- **Paiements acceptés** : virement Interac, argent comptant ou chèque à l'ordre de l'Académie Équestre Sacha. (Les chèques sans provisions se verront infliger une pénalité de 50\$).
- **Aucun remboursement après le 10 août 2025**, sauf sur présentation d'une preuve médicale ou vétérinaire.
- **Inscriptions multiples** : Il est possible de s'inscrire à deux niveaux consécutifs (ex. 2' et 2'3") auquel cas il faudra acquitter les frais d'inscription pour **les deux épreuves**. Le cheval est en tout temps soumis à la **limite de 2 reprises par jour**.
- **Inscription et réservation tardives** : Les réservations de stalles et inscriptions tardives seront acceptées à la discrétion du comité organisateur, sous toutes réserves, selon les disponibilités. Un frais de retard de 35\$ sera appliqué après la date de fermeture des inscriptions.
- **Inscriptions refusées** : L'organisateur de concours se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CQ.

LOGISTIQUE SUR LE SITE

- **Stationnement** :
 - Le stationnement des remorques se trouvera sur le site avoisinant.
 - Le stationnement des participants sera dans une zone désignée et balisée sur le site même du concours.
 - Les véhicules mal stationnés seront remorqués aux frais du propriétaire.

- **Arrivée et départ des chevaux :**
 - Les chevaux ne pourront commencer à arriver avant le **samedi 9h00**.
 - Départ exigé au plus tard **dimanche 19h00**.
 - Toute arrivée anticipée ou prolongation du séjour doit faire l'objet d'une entente préalable avec les organisateurs.
- **Box/stalles :** La réservation des stalles se fait au moment de l'inscription. Un **sac de ripe est obligatoire**. Les stalles doivent être **nettoyées convenablement avant le départ des participants**, sans quoi une **amende de 10,00 \$** sera appliquée.

HORAIRE ET SECRÉTARIAT

- **Horaire du secrétariat :**
 - La veille du concours : ouvert de 11h00 à 14h00.
 - Le jour du concours : ouvert une heure avant la première épreuve et jusqu'à une heure après la dernière.
- **Heures de passage :**
 - Disponibles en ligne **le jeudi précédent** l'épreuve.
 - L'horaire officiel du jour de concours sera **affiché le soir précédent** sur le tableau officiel.
 - L'horaire en ligne **n'est pas officiel**. Il revient au **participant de vérifier l'affichage officiel** pour toute mise à jour.

LES RÈGLES ET POLITIQUES DE SÉCURITÉ DU CONCOURS

RESPONSABILITÉS ET EXIGENCES GÉNÉRALES

- Les organisateurs du concours, les officiels, les bénévoles et les employé(e)s rattachés à ce concours ne seront aucunement tenus responsables de tous accidents, dommages, blessures ou pertes subis par un participant, un spectateur, un cavalier, un membre d'une équipe d'écurie ou toutes autres personnes présentes à ce concours.
- **Assurances :** Tout cavalier ou propriétaire de cheval est le seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides ainsi que par son cheval. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture suffisante pour les compétitions et de maintenir cette police en vigueur.
- Tout cheval présent sur le site du concours doit être accompagné :
 - du certificat original du test Coggins (daté de l'année en cours)
 - et de la preuve de vaccination contre l'influenza équine.
- Tout cheval participant à un concours sanctionné par Cheval Québec doit satisfaire aux exigences de l'article A519, **Vaccination**. Voir les Règlements de Cheval Québec, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination.
- **Changement au programme :** Le comité organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants, de diviser les épreuves et de modifier TOUTES les autres conditions entourant ces compétitions afin d'assurer qu'elles soient uniformes et équitables pour toutes les divisions.

DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES À CHEVAL

- Lorsqu'un cavalier est **en selle**, l'utilisation d'un **dispositif électronique** (ex. téléphone cellulaire, écouteurs, radio) est **limitée à une seule oreillette**. Cette mesure vise à garantir la **vigilance et la sécurité** du cavalier et des autres participants en tout temps sur le site, afin de rester à l'écoute de son environnement pour éviter les incidents ou accident.

SUR LE SITE ET SERVICES SUR PLACE

- MARÉCHAL-FERRANT : Un maréchal-ferrant est disponible sur appel durant le séjour.
- VÉTÉRINAIRE : Un vétérinaire sur appel est disponible durant le séjour.
- CHIENS : Tous les chiens doivent être tenus en laisse et leurs besoins jetés à la poubelle.
- SITE NON-FUMEUR

L'Académie Équestre Sacha a hâte de vous accueillir!

Nous vous souhaitons un excellent concours, dans le respect des chevaux, des règlements et de la passion qui nous unit.